Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-06B_03_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 09 avril 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle du parc de la mairie principale à Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), MACE Daniel (pouvoir à CAULI Emmanuelle), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel)

Secrétaire de séance : BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 06B-03-2026-CM : Création et composition de la commission « Marché en procédure adaptée » (MAPA)

Le conseil municipal peut créer des commissions permanentes (article L. 2121-22 du CGCT) pour améliorer le fonctionnement de l'assemblée et préparer les délibérations sur les affaires communales. Ces commissions, facultatives mais essentielles pour une gouvernance efficace, étudient les dossiers relevant de leur compétence et émettent un avis consultatif avant toute décision du conseil.

Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux, elles sont créées pour la durée du mandat municipal, sans pouvoir décisionnel propre : leurs propositions sont soumises au vote du conseil.

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur de la commande publique en vigueur, la commission MAPA est composée de la même façon que la CAO.

Vu la délibération du 15 avril 2026 portant élection des membres de la CAO

Le conseil municipal, par 31 voix pour et 2 contres (BERTRAND Gilbert, BELLEIN GALLO Dominique)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260415-06B_03_2026_CM-DE

CREE une commission « Marchés en procédure adaptée » (MAPA) avec la même composition de la CAO conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement intérieur de la commande publique en vigueur, avec les élus suivants :

Commission MAPA			
Membres titulaires		Membres suppléants	
Rang	Nom, prénom	Rang	Nom, prénom
1	Erwann LARUPT	1	Nicole LECORGNE
2	Bernadette MACHET	2	Yves DODIER
3	Jean François FALIGOT	3	Catherine GAILLARD
4	Christian GOULARD	4	Michel AVRIL
5	Alain GOUEZIN	5	Yvon BERTHELOT
6	Jean-Claude BALANANT	6	Frédérick FRANCILETTE

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER * Côtes d'Armor *